C.A.P.D. Vendredi 1er février 2019 (9h30 - 12h)



Présents : 7 SNUipp-FSU - 3 FO - 2 SE DASEN Absente et excusée.

Déclarations liminaires de chaque organisation syndicale (<u>Déclaration du SNUipp-FSU ici</u>)

En réponse, l'IA-DASEN adjoint attire l'attention des membres de la CAPD sur le fait que l'IA-DASEN se dit sensible à la qualité de vie au travail.

Nous aussi! Et si l'administration passait de la parole aux actes?

I. <u>Validation des barèmes et attribution des bonifications au titre du handicap pour le mouvement inter-</u> départemental

A. Demandes au titre du handicap

Les règles de bonification sont rappelées dans la circulaire du 13/11/2018 : 100 points pour un.e collègue reconnu.e RQTH ou 800 points pour un.e collègue dont le.la conjoint.e ou un enfant est reconnu RQTH ou porteur d'une grave maladie seulement si cette demande de mutation améliore les conditions de vie de la famille.

10 collègues ont demandé une bonification au titre du handicap ou situation médicale grave d'un enfant pour le mouvement interdépartemental 2019.

Après présentation de chaque situation par le médecin et les assistantes sociales des personnels lors du précédent groupe de travail, l'administration après consultation des représentants du personnel a décidé de l'attribution ou non des points de bonification. Les interventions du SNUipp-FSU ont une nouvelle fois été placées sous le sceau de la transparence et l'équité :

- 5 collègues obtiennent 800 points.
- 5 collègues n'ont pas obtenu de point

B. Validation des barèmes

Nombre total de demandes : 298 (283 l'an dernier) Nombre de demandes confirmées : 264 (250 l'an dernier)

Nombre de demandes annulées : 34

Sur les 264 demandes validées, 115 le sont au titre du rapprochement de conjoints (117 en 2018)

Le SNUipp-FSU 01 s'inquiète du nombre toujours grandissant de demandes de changement de département (+ 6% par rapport à 2018), avec une proportion toujours importante de rapprochement de conjoint. Nous expliquons cette augmentation par le faible taux de satisfaction des résultats des permutations année après année (effet "entonnoir"). Ces chiffres doivent interpeller notre employeur qui doit prendre la pleine mesure de la situation!

Le SNUipp-FSU 01 demande le calibrage (le différentiel entre le nombre d'entrées et de sorties) que l'IA va obtenir (arbitrage académique). Ce paramètre influence grandement les permutations. L'IA n'a pas encore tranché à ce jour. Il dépend de plusieurs facteurs à croiser (nombre de PES, de départs à la retraite, de création de postes ...). L'Ain connaissant actuellement un excédent de postes budgétaires, nous espérons vivement une augmentation du nombre de sorties.

Les barèmes sont validés par la CAPD et sont communiqués dès ce jour (1er février) aux intéressés via Iprof. Ils ont jusqu'au 7 février pour le contester. Résultats connus le 4 mars prochain.

II. Liste des personnels inscrits à l'examen CAPPEI session 2019

27 collègues inscrits à la session 2019 (26 en 2018), dont :

- 23 sur des postes spécialisés en école publique (ULIS, RASED, SEGPA, IME)
- 1 sur un poste UPE2A
- 3 en poste dans le privé.

Deux sessions d'examen sont organisées (mai et novembre). Les candidats pourront choisir dans la mesure du possible. Le SNUipp-FSU dénonce la fin de l'accompagnement (60 heures) qui était mis en place jusqu'à l'année dernière. L'IA annonce réfléchir actuellement à rétablir cet accompagnement qui pour nous ne doit pas remplacer les départs en formation longue.

L'IA-DASEN adjoint rappelle qu'il faut réussir les 3 épreuves pour valider le CAPPEI. Dans le cas contraire, les épreuves restent acquises l'année d'après ce qui permet de valider le CAPPEI en 2 ans. Il attire notre attention sur l'épreuve 3 qui serait prédominante et souvent incomprise. Il renvoie les candidats à la lecture des documents suivants :

- Annexe 1 du BO n°7 du 16 février 2017 (aide au positionnement)
- guide académique des attentes du CAPPEI (à paraître ...)
- Rapport du jury (en cours de publication)

Bonne lecture aux intéressés!

<u>Départs en formation CAPPEI 2019-2020</u>: les mêmes critères de départage que l'an dernier seront utilisés. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine CAPD (12 mars). CR du GT 2018 ici : http://01.snuipp.fr/spip.php?article1698

III. Liste des personnels ayant fait une demande de renoncement de poste

Cette procédure a pour objectif de permettre éventuellement à un enseignant de quitter son poste s'il y rencontre des difficultés avérées. 11 demandes sont recensées à ce jour. <u>L'accord n'est pas encore donné</u>. La date limite est fixée par la circulaire au 4 février.

Le SNUipp-FSU 01 interroge les IEN quant à leur gestion de ces situations délicates pour les personnels. Les IEN étudient ces situations dont ils ont souvent connaissance au cas par cas et disent proposer un accompagnement adapté (cas par cas). Le SNUipp-FSU 01 remarque que depuis quelques années une majorité de demandes émane de la zone EST du département. L'administration en prend note.

IV. Avancement d'échelon des instituteurs et des professeurs des écoles

A. Promotions - avancement d'échelon pour les 7ème et 9ème échelon Classe

Critères de départage utilisés par l'IA-DASEN de l'Ain :

- 1. Avis DASEN 2. AGS
- 3. Ancienneté dans l'échelon
- 4. Ancienneté dans le grade 5. Âge

Pour l'accès à ces 2 échelons, les 30 % les mieux "classés" bénéficieront d'un avancement de carrière (gain de 1 an).

Le SNUipp-FSU demande où en est la prise en compte du ratio hommes/femmes (voir pourcentages ci-après) : il est globalement respecté, ce dont nous nous félicitons !

Avancement accéléré au 7ème échelon :

- Nombre de promouvables : 99
- Nombre de promus : 30 (dont 15 avec avis "excellent") : 86,66 % de femmes et 13,34 % d'hommes
- "Situation" du dernier promu :

Avis "très satisfaisant" - AGS de 8 ans - 2 ans d'ancienneté dans l'échelon 6 - 8 ans d'ancienneté dans le corps - 32 ans 9 mois 29 jours au 31 août 2018 (départage à l'âge)

Avancement accéléré au 9ème échelon :

- Nombre de promouvables : 143
- Nombre de promus : 43 (dont 30 avis "excellent") : 88,27 % de femmes, 11,63 % d'hommes
- "Situation" du dernier promu :

Avis "très satisfaisant" - AGS de 13 ans - 2 ans d'ancienneté dans l'échelon 8 - 16 ans d'ancienneté dans le grade - 40 ans et 9 mois au 31 août 2018.

Le SNUipp-FSU revendique l'avancement le plus rapide, identique pour tous les changements d'échelon et de grade.

Les promotions seront effectives sur la paye de mars.

B. Situation des personnels dont les RDV de carrière n'ont pas pu être effectués en 2017-2018

Conformément aux informations apportées lors de la CAPD du 17 janvier (voir CR en ligne), les 24 collègues n'ayant pas bénéficié de RDV de carrière (alors qu'ils auraient dû) ont tout de même reçu un avis de l'IA-DASEN suite à l'étude de leur dossier.

Pour le SNUipp-FSU 01, cela pose de réels problèmes d'équité de traitement pour des collègues dont la dernière inspection remonte à plusieurs années, qui ont parfois entre temps changé de circonscription, ou d'IEN ...

Sur les 24, deux personnes ont fait un recours. Un.e des 2 collègues a obtenu la révision de son avis, sans toutefois que cela lui permette de bénéficier d'un avancement accéléré (nous contacter).

Le SNUipp-FSU a rencontré le ministère qui propose, pour pallier ces situations singulières non anticipées, le rattrapage du rendez-vous de carrière en septembre suivant si le-la collègue n'est plus en congé. Si un rattrapage du 1^{er} et 2^e rendez-vous de carrière n'est pas possible, il est envisagé de s'appuyer sur "l'accompagnement", mais sans plus de précisions pour l'instant. L'administration en prend acte.

C. Recours relatifs aux avis de la DASEN suite à un RDV de carrière en 2017-2018

La DIPER a recensé 37 recours gracieux (dont les 2 précédemment évoqués), dont 20 avaient été maintenus. Parmi les 20 avis maintenus, 6 collègues avaient saisi la CAPD du 17 janvier : <u>3 avis ont pu être rehaussés depuis.</u>

Le SNUipp-FSU 01 se félicite de ces réévaluations qu'il a défendues sans s'en satisfaire totalement et demande les raisons pour lesquelles les 3 autres avis ont été maintenus malgré une majorité de compétences jugées très satisfaisantes! L'IEN-A, visiblement embarrassée, indique qu'en plus du tableau d'évaluation (11 compétences), l'appréciation littérale semble avoir prédominé pour l'IA-DASEN.

Pour le SNUipp-FSU 01, cela confirme la difficile mise en place de ces RDV de carrière. À la suite de nos multiples interventions, l'IEN-A reconnaît le caractère subjectif de l'interprétation que l'on peut faire de l'appréciation globale des IEN. Pour elle, il semble nécessaire de faire preuve de plus de cohérence. D'autre part, l'opacité demeure quant à la transcription de l'avis IEN et avis DASEN!

Dans l'optique de la campagne 2020, le SNUipp-FSU 01 veillera à ce que l'IA-DASEN revoie sa copie pour plus de cohérence entre l'évaluation des compétences, l'appréciation littérale et l'avis DASEN final. Dont acte!

Nous recensons donc lors de cette campagne de promotion pas moins de 19 avis réévalués à la hausse sur les 37 recours, soit plus de 50 %! Les recours souvent portés par le SNUipp-FSU 01 ont ainsi porté leur fruit.

D. Recours gracieux campagne Hors Classe 2018 : suite et fin

23 collègues avaient formulé une demande de révision de leur avis pour la campagne 2018. L'IA-DASEN a décidé de maintenir tous les avis. Le SNUipp-FSU 01 demande que les collègues promouvables à la H.C ayant exercé un recours puissent être reçus par leur IEN. L'IA-DASEN n'y est pas favorable. Cependant, dans le cadre du PPCR n'importe quel IEN peut avoir des rencontres, des échanges avec les personnels. Ainsi, chaque collègue peut demander une visite d'accompagnement dans sa classe pour échanger, ... maigre consolation.

Dans l'optique de la campagne HC 2019, le SNUipp-FSU qui a rencontré le ministère mercredi 23 janvier a informé l'administration des pistes étudiées par la DGRH :

- les critères de départage (en cas d'égalité de barème) seraient à discuter en CAPD, laissant plus de latitude pour que l'AGS ou à défaut l'âge soient retenus.
- établissement d'une liste complémentaire afin de ne perdre aucune promotion (due notamment au départ tardif en retraite de collègues promus).
- une modification des durées dans la plage d'appel, qui consisterait à détailler l'ancienneté dans le tableau (ex. pour 9+2 : de 2 ans à 2 ans 11 mois 29 jours, etc...), ce qui permettrait de régler le problème du bornage.

Concernant la révision des avis de l'an passé, le ministère s'oppose à toute révision des avis, ces avis n'étant pas passibles de recours. La DGRH va cependant étudier la possibilité et les conditions dans lesquelles une révision à la marge pourrait avoir lieu. Cela pourrait concerner quelques situations objectivables, c'est-à-dire le cas d'enseignants dont l'avis est très en décalage avec la dernière note obtenue et le déroulé de carrière.

Sur tous ces sujets, l'IA-DASEN est en attente d'information de la part du ministère dont la note de service « campagne Hors Classe 2019 » est à paraitre. Une circulaire départementale sera déclinée dans la foulée. Après la parution de cette circulaire, les collègues qui le souhaitent devraient pouvoir demander la modification de l'avis auprès de la IA-DASEN, ce que le SNUipp-FSU souhaite vivement pour des raisons d'équité de traitement.

V. Résultat de l'appel à candidature sur le poste à profil d'enseignant ULE au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

3 candidats -> 1 seul avis favorable : Isabelle GRANJU qui occupera le poste à titre provisoire. Pérennisation au 1er septembre 2019 si avis favorables du proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale et de la direction du centre pénitentiaire.

VI. R.P.I souhaitant fonctionner avec un conseil d'école

13 situations présentées. Aucune objection des membres de la CAPD. Une 14ème en attente d'instruction (Virieu le Petit - Brenaz).

A. SNUipp-FSU 01

1. PPCR : demande de communication de la liste des promouvables 7ème et 9ème échelon avec avis DASEN avec note et date de leur dernière inspection

L'administration refuse de nous communiquer les notes et dates de la dernière inspection des personnels concernés, prétextant qu'elle n'en voit pas l'intérêt. Aurait-elle des choses à cacher ?

- 2. AESH et congé formation : selon le BIR n°15 du 14 janvier 2019, les AESH ont droit à des congés formation.
 - Est-il possible de leur envoyer cette information directement par mail sur leur adresse professionnelle ?

Ce sera fait prochainement.

- Dans quelle instance leurs demandes seront-elles étudiées ?

Ces demandes sont traitées en CCP (commission consultative paritaire académique).

B. Autres questions diverses

1. L'IEN de la circonscription de la Dombes est en arrêt maladie depuis début novembre. De nombreux collègues éligibles à un rendez-vous de carrière sont inquiets car au gré des animations pédagogiques, ils discutent et se rendent compte qu'il n'y a plus de rendez-vous de carrière dans la circonscription de la Dombes depuis un certain temps. Comment allez-vous rattraper ce retard ?

Les RDV de carrière seront assurés par les autres IEN suivant le protocole normal. Des situations particulières seront traitées en conseil d'IEN cet après-midi.

2. Date de la CAPD sur la liste d'aptitude direction d'école : CAPD du 12 mars

Vos délégués du personnel SNUipp-FSU 01 en CAPD (5 sièges sur 10) :

Rachel CARMINATI
Mélanie DAHOUI
Pierre DEVESA
Sandra LEMOINE
Marie-Claire LOONIS
Yoann ROBERT
Morgan VINCENT

